Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20261109-D261109_05-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/11/2026

Date de la convocation : 05/11/2026
Date d'affichage : 05/11/2026

Secrétaire de séance : Ombeline VIMONT

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le cinq novembre 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys		X	VIMONT
CADIO Dominique	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoir	Votants
19	18	1	19

D260921_05 : TRAVAUX : VALIDATION DU PROJET DE RAFRAICHISSEMENT THERMIQUE DE L'ECOLE, DU RESTAURANT SCOLAIRE, ET DE LA MAIRIE.

Le présent projet vise à améliorer le confort thermique d'été au sein de l'école publique, du restaurant scolaire et de la Mairie de La Trinité-Surzur. Face au changement climatique, des solutions passives et de ventilation basse consommation sont retenues : pose de volets roulants isolants, de films solaires et de brasseurs d'air de plafond. Le montant global prévisionnel de l'opération est plafonné à 180 000 € HT. Le plan de financement cible un cofinancement de 50 % à 80 %. En vertu des délégations en vigueur, les demandes de subventions correspondantes seront formalisées directement par décision du Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité d'améliorer le confort thermique estival de l'école publique, du restaurant scolaire et de la Mairie par des dispositifs à faible impact énergétique ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité à 19 voix pour, le Conseil municipal décide de :

- APPROUVE le projet de rafraîchissement thermique de l'école publique, du restaurant scolaire et de la Mairie, consistant en la pose de volets roulants isolants, de films solaires et de brasseurs d'air de plafond.

- VALIDE l'enveloppe maximale de l'opération fixée à 180 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20261109-D261109_05-DE

- PREND ACTE que, conformément aux délégations accordées par le Conseil Municipal, Madame la Maire sollicitera directement par voie de décision les services de l'État et du Département, et tout autres cofinanceurs, visant un cofinancement de 50 à 80 %.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote 19 Pour : à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Voté par 19 voix Pour, à l'unanimité

Ombeline VIMONT
Secrétaire de séance

P/Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITÉ-SURZUR (MORBIHAN)

Le
Pour le Maire
Jean-Luc GALLAIS
Adjoint Délégué

Retour de préfecture tamponné le : / 11 / 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*